



MUNICIPALITÉ D'UPTON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2014-245 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton relativement aux zones 403 et 101 » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance régulière tenue le 4 février 2014, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2014-245 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton relativement aux zones 403 et 101** ».
- 2- Lors de la séance régulière tenue le 4 février 2014, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2014-245 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton relativement aux zones 403 et 101** ».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 4 mars 2014 à 19H45** à la salle du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2014-245, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2014-245 consiste à modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 403 à même une partie du terrain formé du lot numéro 3 724 890, situé dans la zone à dominance résidentielle numéro 101.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Upton, ce 6^{ième} jour du mois de février de l'an 2014.

Cynthia Bossé
Directrice générale